276 Adr. aux électeurs No 4

AUX ÉLECTEURS

DE LA

DIVISION ÉLECTORALE DE BONAVENTURE.

Messieurs,

Depuis 1861, j'ai eu l'honneur de vous représenter en parlement. Ensemble nous avons vu se dérouler des événements politiques de la plus haute importance. Après des années de luttes trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, les partis politiques se sont entendus pour nous donner l'acte de la confédération de 1867, et unir sous la même constitution les provinces de l'Amérique Britannique du Nord à l'abri du drapeau Anglais, tout en leur conservant leur autonomie et en leur assurant l'exercice des libertés chères au peuples.

L'élan général vers le progrès produit par ce nouvel état de choses nous a valu :

1°. Le développement et l'établissement du Nord-Ouest, qui est destiné à être pour nous ce que les prairies de l'ouest sont pour nos voisins.

2°. Le grand projet du chemin de fer du pacifique qui nous donnera accès à la riche province de la Colombie, à l'Océan Pacifique, au commerce de la Chine et du Japon.

3°. L'élargissement et l'agrandissement de nos canaux.

4°. Le développement de nos industries manufacturières.

5°. La construction de nombreuses voies ferrées dans les différentes provinces.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

6°. La construction du chemin de fer Intercolonial, grâce auquel nous avons accès à l'Océan Atlantique en toutes saisons, qui nous rend indépendants de nos voisins en ce qui concerne nos rapports avec la mère-patrie, et qui par le moyen du chemin de fer du pacifique constituera une chaine complète de voies ferrées sur notre territoire d'un océan à l'autre.

Après cette courte esquisse des événements politiques qui se sont passés depuis 1861, vous me permettrez de vous entretenir un instant des résultats de la position politique que vous m'avez faite en juillet 1861, en ce qui concerne les intérêts locaux du beau et généreux comté de Bonaventure.

Quand je suis arrivé au milieu de vous après avoir eu à subir les inconvénients et retards de la navigation à la voile, vous m'avez accueilli chaleureusement, et bientôt vous m'envoyiez en Parlement. Depuis cet époque quels changements se sont opérés au milieu de vous.

1°. Les bâtiments à vapeur ont remplacé les voiliers ;

2°. Les communications postales, qui étaient hebdomadaires, sont devenues quotidiennes ;

4°. Les routes de colonisation, qui étaient pour ainsi dire, inconnues, sont ouvertes à l'industrie des colons, et l'agriculture a fait de très-grands progrès.

4°. Vos intérêts dans les pêcheries, qui ne me sont pas étrangers, n'ont souffert en aucune façon, mais au contraire ont été promus et sauvegardés.

5°. Seules, les pâles lueurs de la lune protégeaient les navigateurs et les pêcheurs contre les écueils de la nuit, et aujourd'hui les nombreux phares qui éclairent nos côtes vous montrent que vos intérêts n'ont pas été négligés.

6°. Les retards, les misères et les dangers que vous subissiez en traversant, soit à gué, soit en chalands, les nombreuses rivières de votre beau comté ont fait place à la facilité, et à la sécurité que vous procure la construction des ponts sur le plus grand nombre d'entre elles.

7°. Mes efforts pour vous donner une ligne de communication télégraphique ne vous sont pas inconnus, et je me rappelle avec satisfaction ma présence dans les assemblées publiques où l'on vous démontrait, les avantages de la construction d'un télégraphe. Je n'oublierai jamais votre esprit d'entreprise qui vous a fait contribuer largement à l'accomplissement d'une œuvre si belle, si utile et si indispensable. Ainsi, vous êtes aujourd'hui à chaque instant en communication avec l'univers entier.

8°. Mais avec toutes ces améliorations, il vous en manque encore une : la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Ici encore vous avez montré que vous compreniez non seulement vos intérêts, mais de plus les intérêts de tout le pays ; puisque vous avez offert gratuitement le droit de passage pour aider à la construction de cette voie ferrée qui sera la plus grande artère d'alimentation du chemin de fer intercolonial et qui devra nécessairement assurer l'établissement de la route la plus courte entre l'Amérique et l'Europe.

Telles sont les principales mesures à l'adoption desquelles j'ai eu la satisfaction de contribuer. Je croyais que j'aurais à continuer encore longtemps à vous représenter quand j'ai été choisi par Son Excellence le Gouverneur-Général pour occuper la position la plus élevée dans ma province natale, celle de Lieutenant-Gouverneur. J'ai cru devoir l'accepter, parce qu'en le faisant, il m'a semblé que l'honneur retombait tout autant sur le comté qui m'a été si fidèle pendant tant d'années que sur moi-même qui suis l'objet de cet honneur. Ce n'est certes pas sans regret que je vois cesser des rapports qui m'ont été si agréables, et que je viens vous faire mes adieux avant de prendre possession de la charge que je dois à la confiance du Représentant de Notre Gracieuse Souveraine. Sans vous indiquer par qui vous devez me remplacer en Parlement, je suis convaincu que vous saurez choisir quelqu'un qui aura à cœur vos intérêts et sera en position de les faire valoir devant les représentants du peuple. Quant à moi, je crois pouvoir me rendre le témoignage que pendant tout le temps que j'ai eu l'honneur de vous représenter, j'ai cherché, sans distinction de nationalité ou de religion, à rendre à mes constituants les services qu'ils avaient droit de me demander. Ce sera un

des souvenirs les plus agréables de ma carrière publique de penser que j'ai pu obtenir l'appui des différentes nationalités et croyances religieuses qui se trouvent dans le comté de Bonaventure, et les réunir sous le même drapeau. Je m'efforcerai toujours dans la position que je vais occuper de travailler, dans la mesure de mes forces à cimenter l'union et la paix entre les habitants de la Province de Québec, de cette province où il n'existe aucune raison pour empêcher l'union la plus parfaite entre tous. Il ne me reste plus en vous disant adieu qu'à vous remercier de l'appui constant que vous m'avez donné pendant si longtemps, et qu'à vous assurer que, quelque soit la position que la providence me réserve pour l'avenir, vos intérêts me seront toujours chers. Je ferai toujours des vœux pour votre bonheur et pour celui de vos familles ainsi que pour la prospérité de ce beau comté de Bonaventure dont je vous remets le mandat pour que vous puissiez le confier à celui qui dorénavant devra avoir toute votre confiance.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

THÉODORE ROBITAILLE.

Québec, 26 juillet 1879.